



Assemblée primaire du 12 déc. 2024

jeudi 12 décembre 2024 • 19:30 - 20:45 | Salle du complexe communal

1 Ouverture de l'Assemblée primaire

M. Sébastien Menoud, Président, ouvre la séance à 19h30.

Il salue l'Assemblée, remercie les citoyennes et citoyens de leur présence.

Il précise que l'Assemblée a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public, ainsi que par la diffusion d'un tout-ménage contenant le résumé des budgets de fonctionnement et d'investissements 2025 de la Municipalité.

Il excuse, sans les nommer, les citoyennes et citoyens l'ayant prié de le faire.

Il soumet à l'Assemblée **l'ordre du jour** suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée primaire
2. Nomination des scrutateurs
3. Présentation des paramètres fiscaux 2025
4. Présentation et adoption du budget 2025 de la Municipalité
5. Présentation du plan financier quadriennal 2025 - 2028
6. Information - projet cimetièrre
7. Divers
8. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire de la part de l'assemblée.



2 Nomination des scrutateurs

M. Sébastien Menoud propose la nomination des scrutateurs suivants :

- M. Stéphane Rudaz
- Mme Danièle Dussez

A l'unanimité, l'Assemblée primaire désigne les scrutateurs proposés.



3 Présentation des paramètres fiscaux 2025

M. Sébastien Menoud commente brièvement les **paramètres fiscaux** proposés, à savoir :

- Indexation des revenus imposables, cumul : **166%** (précédemment 163%)
(min. 100%, max. 176%)
- Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF : **1.30**
(min. 1.00, max. 1.50)
- Montant de l'impôt personnel, art. 177 LF : **CHF 12.00**
(min. CHF 12.00, maximum CHF 24.00)
- Montant de la taxe sur les chiens, art. 182.1 LF : **CHF 100.00**
(min CHF 100.00, maximum CHF 250.00)

L'évolution de l'indexation des revenus imposables correspond à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de plus de 3%.

Le président précise que les paramètres présentés ont été validés par le Conseil.

L'Assemblée est invitée à faire part de ses observations et de ses questions.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le président propose à l'Assemblée d'adopter les paramètres fiscaux 2025 proposés.

M. Sébastien Menoud demande si l'Assemblée accepte les paramètres fiscaux 2025 tels que présentés.

Par voie de main levée, l'Assemblée primaire, à l'unanimité moins une abstention, accepte les paramètres fiscaux 2025 tels que présentés.



4 Présentation et adoption du budget 2025 de la Municipalité

Présentation par Mme Monique Nendaz, secrétaire communale et responsable des finances.

La récapitulation du compte de fonctionnement est présentée à l'écran et les postes les plus importants sont commentés.

Les montants mis au budget 2024 sont à chaque fois indiqués à titre de comparaison.

Elle présente ensuite les principaux investissements et communique les chiffres clés du budget 2025 de la Municipalité :

Charges de fonctionnement : CHF 12'588'506.00

Revenus de fonctionnement : CHF 13'752'317.50

Marge d'autofinancement : CHF 1'163'811.50

L'Assemblée est invitée à faire part de ses observations et de ses questions.

Personne ne souhaitant s'exprimer, M. Sébastien Menoud passe à la présentation des investissements.

Dépenses d'investissements : CHF 1'901'694.00

Recettes d'investissements : CHF 69'250.00

Investissements nets : CHF 1'832'444.00

M. Marc Roh

Question : Par rapport au 30 km/h après la boucherie direction d'Evolène, il y a de forts excès de vitesse, ce qui est dangereux, d'autant plus en hiver quand le trottoir est enneigé. Est-ce que des mesures pourraient être mises en place ? Peut-on mettre un contrôle de vitesse pour la sécurité ?

Réponse : la limitation à 30 km/h est une première étape. D'autres améliorations viendront avec le projet de traversée du village, dont la mise en place prend du temps. Le problème est que la Commune déblaie les trottoirs puis le Canton passe après et la neige est renvoyée sur le trottoir. Un merci est adressé aux employés communaux pour leur travail efficace.

M. Sébastien Menoud présente les amortissements et l'évolution de la fortune de la Commune.

Manco de financement CHF 668'632.50

Amortissements CHF 1'973'569.00

Marge d'autofinancement CHF 1'163'811.50

Financements spéciaux CHF 58'394.00

Diminution de la fortune CHF 751'363.50

L'Assemblée est invitée à faire part de ses observations et de ses questions.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le président propose à l'Assemblée d'adopter le budget 2025 de la Municipalité et demande à l'Assemblée :

"Acceptez-vous le budget 2025 de la Municipalité tel que présenté" ?

Par voie de main levée, l'Assemblée primaire, à l'unanimité moins une abstention, accepte le budget 2025 tel que présenté.



5 Présentation du plan financier quadriennal 2025 - 2028

A titre informatif, Mme Monique Nendaz présente le plan financier 2025 - 2028 en donnant les prévisions des comptes de fonctionnement et d'investissements, ainsi que des indications sur le financement de ceux-ci.

6 Information - projet cimetière

M. Sébastien Menoud informe des démarches entreprises concernant le cimetière selon les étapes suivantes :

- constat sur la situation actuelle,
- constitution d'une Commission du cimetière,
- projet de réaménagement du cimetière,
- désaffectation du cimetière présentée par M. Emmanuel Dussez, président de la Commission du cimetière,
- avenants au règlement actuel,
- suites pour 2025.

L'Assemblée est invitée à faire part de ses observations et de ses questions.

M. Jean-Claude Favre :

Question : la parcelle appartient à la Paroisse, pourquoi la Commune ne la rachète pas ?

Réponse : la parcelle comprend l'église, le columbarium et l'enceinte qui sont protégés et l'évêché n'est pas enclin à se séparer de son patrimoine.

M. Johny Rudaz

Question : le problème de place est réglé seulement pour quelques années, faudrait-il réfléchir à un autre concept ?

Réponse : sur la partie aval de l'allée principale, des tombes cinéraires familiales sont prévues avec la possibilité de mettre 6 urnes. Selon l'étude réalisée par la Commission, en 2030 puis en 2035, environ 30 tombes pourront être libérées. Nous constatons également un changement dans les mentalités avec des décès où les cendres ne sont pas déposées au cimetière. En parallèle, beaucoup d'urnes sont déposées dans des tombes existantes familiales. Si la procédure de désaffectation est effectuée périodiquement, environ chaque 5 ans, la place ne devrait pas manquer.

Mme Franca Carmagnola

Question : un projet d'amélioration de l'éclairage du cimetière a été annoncé, est-ce que le son pour la Toussaint peut être meilleur ?

Réponse : un matériel de qualité a été mis en place, qui a offert une bonne qualité cette année.

M. Jean-Pierre Follonier

Question : par rapport au grand cèdre qui a été enlevé, est-il prévu un endroit ombragé pour se reposer ?

Réponse : dans le projet, un nouvel aménagement avec de l'arborisation est prévu pour 2025.

7 Divers

M. Sébastien Menoud donne des indications sur les sujets suivants :

- évolution de la population,
- nouvelle école et son inauguration,
- bâtiment bourgeoisial,
- aménagements extérieurs du centre scolaire,
- parking des Chenevières,
- réfection route de Courtille,
- parking du terrain de foot du Pathier,
- réfection de la ruelle des Vergers de Jean,

- amélioration des aménagements urbains RC 55 - ruelle des Vergers de Jean,
- route d'Ypresse, à l'intérieur des Prasses,
- travaux d'aménagements du cimetière,
- parking et place Thyon 2000,
- parking Thyon 1900,
- conduite d'eau potable Plan Poë - réservoir de la Scie,
- agrandissement de l'UAPE,
- nouvelle ludothèque,
- attribution des dicastères pour la législature 2025-2028,
- Etude UBS pour l'attractivité des Communes de la région des alpes occidentales.

M. Sébastien Menoud invite ensuite l'Assemblée à faire part de ses remarques et de ses questions.

Questions de l'assemblée :

Mme Sophie Albasini

Question 1 : en lien avec les vitesses excessives constatées, est-ce qu'un miroir sera réinstallé sur la route de Courtille, au niveau de l'élargissement ?

Réponse 1 : la zone va être mise à 30 km/h en plus de l'élargissement qui permet aux véhicules de se croiser.

Question 2 : est-ce possible de mettre une poubelle à chien sur la route de Courtille ?

Réponse 2 : il est possible de mettre les sachets pour chiens dans les moloks.

Mme Marie-Andrée Follonier

Question : dans le haut du village, sur la Route d'Ypresse jusqu'au carrefour de la route de la Croix, l'éclairage led est parfait. Pour la suite, en direction d'Ypresse, il y a 5 lampadaires qui sont éteints. Est-ce possible de réactiver au moins 3 lampadaires dans ce secteur ?

Réponse : il n'est pas prévu de réactiver les mâts désactivés. La distance minimale entre 2 mâts est de 100m, raison pour laquelle ce secteur a été désactivé. Pour l'instant, les ampoules ont été enlevées. Les mâts seront supprimés plus tard. La route est cantonale mais une discussion est en cours pour qu'elle soit reprise par la commune. Une modification de l'infrastructure pourrait être décidée à ce moment-là. La Commune prend note de la demande.

Mme Franca Carmagnola

Question : est-ce que les nouvelles places en-dessous de la poste sont publiques ?

Réponse : oui, le parking est public. Un dossier va être déposé auprès du Service de la signalisation pour l'exploiter en zone bleue. Il y aura 33 nouvelles places dans ce périmètre du village (20 pour Fond-Ville et 13 aux Chenevières).

M. Hugues Burkalter

Question : au niveau de la place du Cotterd, il y a beaucoup de bruit tôt le matin en raison des ornières, des bosses ainsi que de chocs sur des regards en fonte, surtout au passage des véhicules de chantier.

Réponse : il s'agit d'une route cantonale. Il y a lieu de nous signaler cette problématique par écrit, ainsi la Commune pourra la transmettre au Canton.

Mme Sophie Albasini :

Question : quelle est la raison de la demande de rendez-vous pour le recensement (mesure des biens) ?

Réponse : à la base, cette démarche a été initiée sur la station en raison de biens qui ont été agrandis ou non déclarés. Dès lors, par souci d'équité, ce travail est également effectué sur le village. Néanmoins, les mesures de surfaces pourraient permettre à terme de facturer toutes les taxes sur la même base (unité = m²).

M. Jean-Denis Fournier :

Question : quelle est la position du Conseil communal par rapport à la pose d'un panneau publicitaire à l'entrée du village qui a fait l'objet d'une publication au bulletin officiel ?

Réponse : la Commune a dû donner un préavis étant donné que la compétence est cantonale. Le préavis positif du Conseil s'est basé sur l'aspect de promotion de la sécurité et de prévention du BPA.

8 Lecture et approbation du procès-verbal de séance

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président donne lecture du procès-verbal minute à l'Assemblée primaire.

Il soumet l'approbation dudit procès-verbal au vote de l'Assemblée par voie de main levée.

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 décembre 2024 ne fait l'objet d'aucune remarque ni demande de modification et est accepté à l'unanimité. 

M. Sébastien Menoud clôt l'Assemblée à 21h35, remercie tous les participants et les invite à partager le traditionnel verre de l'amitié, avec la possibilité d'échanger avec les conseillers ainsi qu'avec les membres de la Commission du cimetière.

Il souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2025.

Sébastien Menoud

Président

Vincent Pitteloud

Secrétaire remplaçant désigné